

# Bulletin municipal de Dugny-sur-Meuse

N° 3 - AVRIL 1980

-o-o-o-o-

LE BILLET DU MAIRE

=====

Je voudrais commencer ce petit mot en souhaitant, au nom de toute la Municipalité, la bienvenue aux nouveaux habitants du Lotissement de " La Redoute ". Qu'ils sachent bien qu'ils font partie intégrante du village, malgré la situation, un peu à l'écart, de leur quartier.

Il y a un an, lors du dernier bulletin, j'annonçais que la première maison du lotissement allait être habitée. Aujourd'hui, 30 maisons sont déjà occupées ; d'autres vont l'être dans les prochaines semaines. Il n'y a maintenant plus une seule parcelle libre dans la première tranche. Certes, au cours de l'année 1979, les problèmes liés à la viabilité du lotissement n'ont pas manqué. Hélas, des plus-values sont venues s'ajouter aux prix ayant permis de calculer le prix de vente du M2 de terrain. Ces plus-values doivent être prises en charge par les finances locales ce qui limite les investissements dans d'autres secteurs, même lorsqu'ils sont bien fondés.

Malgré ces difficultés financières et avec une augmentation raisonnable des impôts locaux, nous pouvons programmer pour 1980 certains gros travaux qui vous sont mentionnés dans le présent bulletin. Nous envisageons également de mettre en route, fin 80 la viabilité de la 2ème tranche du lotissement afin que, pour le printemps 1981, la construction puisse démarrer dans ce secteur.

Le Maire,

R. HENRY



## LA VIE MUNICIPALE

-----

Sous cette rubrique, nous vous résumons les principales décisions prises par le Conseil Municipal au cours de l'année 1979.

### VENTE & ECHANGE DE TERRAINS.

- 1°)- Cession au département de parcelles distraites du régime forestier pour l'aménagement de C.D. N° 159 aux " QUATRE-VENTS "
- 2°)- Echange foncier, déclaré d'Utilité Publique, avec la Société des Carrières et Fours à Chaux de DUGNY, afin de permettre l'implantation du nouveau château d'eau et la sortie du lotissement de " La Redoute ".
- 3°)- Echange de terrains, déclaré d'Utilité Publique, afin de permettre une bonne utilisation du poste E.D.F., route de Landrecourt ( l'EDF. avait signalé la difficulté d'accéder à ce poste dont la parcelle est incluse dans un terrain privé, et demandait un accès sur terrain communal pour ses engins).

### SUBVENTIONS AUX DIFFERENTES ASSOCIATIONS.

Bureau d'Aide sociale.....	7.850 F.
Coopérative scolaire(école primaire).....	3.855 F.
FOOT-ball Club.....	2.000 F.
Anciens Combattants DUGNY.....	400 F.
Société de chasse ACCA Dugny.....	350 F.
Bibliothèque centrale de prêt de la Meuse..	300 F.
Prévention routière.....	250 F.
Section cantonale des A.C. AFN.....	150 F.
M.J.C. de Belleville.....	150 F.
Monuments historiques.....	600 F.

### RENOUVELLEMENT DU BAIL DE CHASSE COMMUNALE.

- Le droit de chasse dans les bois de la commune de DUGNY a été loué de gré à gré pour une durée de 12 ans, révisable tous les trois ans suivant les données inscrites au cahier des charges.
- Les locataires de la chasse, suivant les demandes, devront obligatoirement intégrer un minimum de 90 % de chasseurs locaux.

### MUR DE SOUTÈNEMENT DE L'ANCIENNE EGLISE.

- Ce mur classé par les Beaux-Arts tombe en ruines. Il a été signalé plusieurs fois à ce service l'urgence des réparations à cause du danger qu'il représente pour la sécurité publique. Monsieur le Maire a été averti que des démarches étaient en cours. Le Conseil Municipal a demandé que la commune soit dégagée de toutes responsabilités en cas d'accident ; cette demande a été refusée.
- Devant le véritable danger que représente ce mur pour la population, le Conseil Municipal a décidé d'accepter le financement des travaux jusqu'à concurrence de 25 % du montant de la dépense et de solliciter une subvention de 50 % des affaires culturelles et de 25 % du département.

### ELARGISSEMENT DE LA RUELLÈ DU PUIITS.

Suite à une séance du Conseil de Décembre 1978, des travaux d'un montant de 15.000 F. sont décidés pour cette voie afin d'y assurer une plus grande sécurité de la circulation.

.../...

#### ELECTRIFICATION DU LOTISSEMENT DE " La Redoute "

- Au titre de la 1<sup>ère</sup> tranche, des travaux d'électrification et l'installation du transformateur dont la dépense totale est estimée à 260.000 F. sont approuvés.
- Le projet de marché à intervenir avec l'entreprise WILLAUME à DUGNY, adjudicataire, au titre des travaux d'installation d'éclairage public du lotissement, dont le montant s'établit à 120.000 F. est approuvé par le Conseil Municipal.

#### RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE SUR LE VILLAGE.

- Un 1<sup>er</sup> projet présenté par E.D.F. destiné au renforcement de la distribution électrique, rue R.Parmentier, pour une dépense totale de 65.000 francs est approuvé par le Conseil Municipal.
- Un deuxième projet de renforcement, rue du Moulin, pour un prix total de 140.000 francs est également accepté.
- Suite à ces travaux, 2 armoires de comptage "l'éclairage public de ces rues seront installées par l'entreprise WILLAUME, les travaux se montant à 5.454,64 francs.

#### AMENAGEMENT DU CD 34 A LA SORTIE DU VILLAGE.

- Un projet d'aménagement du CD 34 est prévu à la sortie sud du village à 70 mètres après les dernières habitations. Ce projet permettrait à la Société des Fours à Chaux de DUGNY de sortir, sans danger, pour la circulation du CD34, de la route privée qu'elle envisage de construire et qui doit servir d'unique passage aux camions de chaux allant vers les usines sidérurgiques. Cette Société envisage cette construction pour éviter le passage trop fréquent des camions à l'intérieur de la Cité Sainte Barbe et le carrefour dangereux formé par la sortie de cette Cité avec le CD 34 et la rue du Parc. Constatant le bien-fondé de ce projet, le Conseil Municipal a approuvé le plan présenté par la D.D.E. et a décidé de participer à un fonds de concours pour la somme de 2.000 francs.

#### ABONNEMENT DES COMPTEURS D'EAU.

- Compte-tenu des gros travaux sur le réseau d'eau ainsi que son extension à partir de la nouvelle station de pompage, le Conseil Municipal a fixé le prix de l'abonnement du compteur d'eau à 10,00 francs par semestre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1980.

#### ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES.

- A la suite du mécontentement créé dans la commune par la répartition de la taxe des ordures ménagères instituée lors de l'exercice 1979 le Conseil Municipal a décidé d'abandonner ce système de recouvrement et d'appliquer la répartition suivante : la dépense annuelle fixée par contrat avec l'entreprise de ramassage des ordures ménagères sera répartie entre les ménages étant entendu que  
1°)- les foyers de 2 personnes et plus paieront 2 parts.  
2°)- les personnes vivant seules paieront une part.

#### TRANSPORTS SCOLAIRES.

- Le contrat a été renouvelé avec la Société TINTI pour l'année 79/80
- Le transport hebdomadaire à la piscine de VERDUN d'un groupe d'élèves de l'école primaire a aussi été confié à cette Société.

.../...

## TRAVAUX DANS LA PRAIRIE.

Dans la prairie communale, les chemins étaient endommagés par des ornières importantes. Un cultivateur étant en mesure de faire les réparations avec son matériel agricole, il a été décidé de confier ce travail à M. Robert HENRY.

## AMENAGEMENT DE LA PLACE rue R. PARMENTIER.

Le devis établi par la Société " Jardins & Paltations, BLAISE Frères" relatif à l'aménagement en terrain de jeux pour enfants de la place située rue R. PARMENTIER est accepté. Une première tranche de travaux pour un montant de 30.000 francs a été inscrite au budget supplémentaire 1979.

## RESEAUX DE BILLEMONT.

Le Conseil Municipal a donné son accord provisoire aux propositions faites par la Société Usinor en ce qui concerne la remise à la commune des rues et réseaux d'eau, d'égouts, éclairage public de la cité de Billefont, l'acceptation ferme restant subordonnée à une étude préalable des opérations envisagées par les services administratifs compétents. A la suite d'une réunion à la Sous-Préfecture le 27/2/80 un expert départemental va être engagé par USINOR pour dresser un état des réseaux existants.

## SAPINS DE NOEL.

Afin de permettre à une entreprise d'accéder à une coupe dans le bois des 5 FRERES, une cinquantaine de sapins avaient été coupés. Le Conseil Municipal a décidé de vendre ces sapins au profit du Noël des Enfants sans Joie. 616,50 francs ont ainsi été ainsi recueillis, auxquels se sont ajoutés les 522 francs recueillis lors du Noël à l'école maternelle et les 322,70 francs déposés dans le tronc qui se trouvait au bureau de poste.

## SECURITE A LA SALLE DES FETES.

Afin d'assurer une plus grande sécurité sur la piste pendant les séances de judo et de gymnastique féminine ou scolaire, le Conseil Municipal a décidé de faire installer un bourrelet de protection le long du rebord de cette piste. Le montant des travaux s'est élevé à 7.819 francs.

-----  
LA VIE DANS LES DIFFERENTES ASSOCIATIONS LOCALES  
AU COURS DE L'ANNEE 1979  
-----

## BUREAU D'AIDE SOCIALE

### SUBVENTIONS VERSEES EN 1979.

- Croix-Rouge Française.....150,00-----Donneurs de sang.....100,00
- Association Départementale  
des parents d'enfants inadaptés .....500,00
- Association familiale rurale  
de la Vallée de la Meuse...;.....1.200,00
- Amicale des Anciens de  
DUGNY sur Meuse.....4.600,00

### AIDE A DOMICILE AUX PERSONNES AGEES

Depuis mars 1979, les deux aides ménagères, Madame PEIFFER et WILLEMIN ont effectué environ 600 heures de travail chez les personnes âgées du village.

Afin de pouvoir continuer ce travail dans les meilleures conditions, même si l'une des deux aides ménagères était indisponible, il a été décidé d'en embaucher une troisième, Madame Eliane ARNAUD. Il est rappelé aux personnes intéressées par ce service à domicile que la constitution du dossier et la visite d'une assistante sociale mandataée par les caisses de retraites demandent souvent plusieurs semaines.

Il est dans votre intérêt de ne pas attendre le dernier moment pour demander à bénéficier de cette aide.

#### DISTRIBUTION DE LAIT.

Le nombre des personnes âgées de 75 ans et plus ayant augmenté, les personnes handicapées ne recevront de boîtes de lait que dans la mesure où le contingent des boîtes reçues le permettra.

#### ASSOCIATION DE CHASSE DE DUGNY (ACCA Plaine)

L'association Communale de chasse agréée de DUGNY vous fait le bilan depuis sa réalisation.

Le territoire chassable soumis à l'action de chasse est de 1.075 Ha 2a 93ca, le dixième de ce territoire forme la réserve. Un plan de cinq ans a été réalisé pour l'aménagement du territoire qui a souffert par le remembrement et par la construction de l'autoroute.

La Fédération des Chasseurs, en grande partie, a subventionné cette réalisation. L'ACCA de DUGNY se trouve actuellement la troisième Société de chasse, classée en Meuse pour l'aménagement cynégétique.

Ce plan se définit comme suit :

- 1°)- par des plantations d'arbres et de haies en bordure des chemins, de cultures à gibier, de plusieurs points d'agraineage et d'eau et de deux parquets de lâcher.
- 2°)- par le repeuplement. Pour la saison 78/79, il a été de :
  - 28 faisans reproducteurs, et 60 faisandeaux
  - 7 compagnies de 16 perdreaux
  - 2 lots de 10 faisans de tirs

Il faut remarquer que le territoire de DUGNY restant toujours infesté de "Turalémie" il nous est interdit d'introduire du lièvre.

#### COOPERATIVE SCOLAIRE

##### VOYAGE SCOLAIRE ( subventionné par la commune)compte-rendu

- Le 25 juin 1979. les élèves des cours moyens et quelques-uns de leurs jeunes camarades accompagnés de leurs maîtres, sont allés visiter le vignoble champenois.
- Après un arrêt à VALMY, qui a permis de voir le moulin ainsi que le monument élevé à la mémoire du Général Kellermann, ils ont poursuivi leur voyage à REIMS par la visite, beaucoup trop rapide à leur gré, des caves TAITTINGER.
- Le repas de midi s'est déroulé sous forme de pique-nique au Parc POMMERY dans un cadre agréable, suivi aussitôt de la visite de la cathédrale et du Palais du TAU où sont entreposées les sculptures et les tapisseries de la cathédrale ainsi qu'une partie des trésors des rois de France.
- Ils sont partis ensuite pour EPERNAY où a eu lieu la visite du musée du vigneron et de la préhistoire.
- Ce déplacement en car a permis de faire le tour du vignoble champenois.
- Tout s'est bien passé et chacun est rentré à la maison, content de sa journée.

#### PISCINE

Une partie importante de la subvention communale( soit 2.325,00 francs) a permis de prendre en charge les 31 séances pendant lesquelles un maître-nageur verdunois a secondé les enseignants dans l'apprentissage de la natation aux élèves de l'école primaire.

#### ASSOCIATION SPORTIVE DE JUDO

Quelques nouvelles de l'A.S. JUDO créée en 1977 sous la présidence de Monsieur Alexandre PIQUET. A l'époque, le Conseil Municipal aida le club à démarrer en offrant un tapis et en mettant la salle des fêtes à la disposition des sportifs, et ceci gratuitement.

Le club, sous la direction de Maître MARTIN J. Nicolas, professeur diplômé et avec l'aide des membres du bureau, prit bien vite son rythme de croisière.

.../...

suite judo...

#### SAISON 1977/1978

- 88 judokas, soit 51 de 6 à 14 ans et 37 de plus de 15 ans et adultes
- 29 adhérentes dames forment la section de gymnastique

#### SAISON 1978/1979

- résultats obtenus aux différentes rencontres interclubs et départementales : 5 MEDAILLES D'OR, 2 MEDAILLES D'ARGENT, 1 de BRONZE.

#### SAISON 1979/1980

- Cette saison a débuté sous la présidence de Monsieur Christian TANARE
- Le club compte:
  - 74 judokas, soit 50 de 6 à 14 ans et 24 de plus de 15 ans et adultes.
  - 28 adhérentes dames composent la section de gymnastique.
- Parmi les jeunes judokas, certains viennent de LANDRECOURT, LEMMES, BELLERAY et RAMPONT.
- Notre Président, ceinture marron, passe actuellement ses Katas, en vue de l'obtention de la ceinture noire.

#### CORPS LOCAL DES SAPEURS-POMPIERS

- Le corps des Sapeurs-Pompiers, établi dans la commune de DUGNY depuis 1875, compte actuellement 14 sapeurs-pompiers.
- 1979 a vu le départ du Chef de Corps Monsieur Robert HENRY, après 43 ans de service. Il est remplacé par le sergent Jacques GUILIANI.
- Voici un bilan des principales interventions pour l'année 1979 :
  - 1°)- feux de cheminée et feux de friche
    - intervention à la 2ème batterie des Fours à Chaux de Dugny
  - 2°)- intervention immédiate sur les lieux d'accidents graves en attendant l'arrivée des gendarmes et de l'ambulance.
  - 3°)- nettoyage des conduites de caniveaux, du terrain de sport avec la lance haute-pression.
    - caves à vider et ruisseau à surveiller à la suite de violents orages
  - 4°)- manoeuvres: vérification des bornes à incendie
- Comme chaque année, les sapeurs-pompiers ont participé aux cérémonies du 14 juillet et du 11 novembre.
- Pour la deuxième fois, ils ont organisé un bal au profit des pupilles des sapeurs-pompiers. Ils ont regretté que les habitants de DUGNY ne soient pas venus plus nombreux.
- Ils ont organisé, pour la première fois, un voyage qui les a emmenés en Alsace, voyage pleinement réussi, qui sera sans doute renouvelé en 1980.
- la vente des calendriers a remporté encore cette année un très vif succès. un grand merci à toute la population.

#### L' AMICALE DES ANCIENS.

Jadis appelée " Comité d'Entraide aux vieillards de Dugny " cette association fut créée en Novembre 1954.

L'Amicale des Anciens regroupe aujourd'hui environ une centaine d'adhérents d'au moins 65 ans payant une cotisation annuelle de cinq francs et auxquels une carte est bien entendu délivrée.

Association extrêmement vivante, puisque pour son 26 ème anniversaire elle prévoit d'organiser un voyage dont nul ne connaît encore la destination. Il est probable que son bureau présidé par Madame Odile HERBIN ne manquera pas prochainement de prendre toutes les initiatives qui s'imposent pour réaliser une sortie qui plaise au plus grand nombre.

Dernièrement, une équipe de quarante anciens et anciennes se sont retrouvés à la salle des fêtes pour fêter la mi-carême. Rien n'y manquait, gâteaux et pâtisseries diverses de fabrication maison se mélaient fort bien à la bonne humeur, aux histoires, mais aussi à un bon jus et un petit verre de l'Hérault. Les uns, silencieux et graves, ta-

.../...

paient le carton, je prends, je coupe, belote et re....! sérieux, mais le coeur rempli de joie de se retrouver, ne se laissaient pas dissiper par leurs voisins également joyeux, mais bruyants.

Un seul regret pour cette mi-anné, un temps épouvantable qui a freiné un certain nombre de personnes à y participer.

Bravo, quelle ambiance et quel dynamisme chez les Anciens. Si toutes les couches de la population de DUGNY pouvaient partager et ressentir ce qu'éprouvent leurs aînés ! Beaucoup de choses changeraient peut-être.....

Toutes les occasions sont bonnes pour se retrouver et le plus grand regret qu'expriment les membres du bureau est l'absence d'un local où ils pourraient y ranger leur matériel, être chez eux, mais aussi et surtout, pour se retrouver encore plus souvent autour d'une tasse de café, les uns pour taper la belote ou broder, les autres pour ressasser leurs souvenirs, bons et mauvais mais qui représentent toute la richesse de leur vie.

Le clou de chaque année est sans aucun doute le jour de l'assemblée générale qui réunit environ quatre vingts personnes avec un riche banquet qui ne manque jamais à ses traditions, à savoir le plaisir de la fourchette et celles retrouvailles bien fraternelles. Cette année le repas excellent fut préparé bénévolement par Madame KOWALZACK et tous les Anciens la remercient à nouveau. Le souhait que tout le monde formule est que cette ambiance demeure aussi longtemps que possible et que l'Association parvienne à réunir l'ensemble des aînés de notre village.

#### Vive l'Amicale des Anciens !

Le tour des Associations locales ne serait pas complet si l'on oubliait le foot-ball club de DUGNY. Le F.C.D., a , lui aussi été contacté pour fournir un bilan d'activité pour l'année passée. Malheureusement, par suite d'un manque d'informations de notre part, les responsables du F.C.D. avaient fourni un rapport qui contenait à lui seul la matière d'un journal propre au F.C.D. et ne correspondait pas à ce que l'on attendait, c'est à dire un bilan des activités du Club.

Le Comité de rédaction du bulletin municipal décida donc de renvoyer le rapport en en demandant un autre plus concis ce qui ne fut pas accepté par les responsables du F.C.D. et que nous regrettons beaucoup.

#### -o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o- PROJETS POUR 1980 -o-o-o-o-o-o-o-o-o-

1°) TRAVAUX prévus et financés en 1979 et qui seront réalisés ou terminés dans l'exercice 1980 :

- jardin public avec jeux, place de la rue R.Parmentier
- Aménagement de la rue H.Herbin
- réaménagement total de la rue des Prés
- protection de la piste de la salle des fêtes

2°) Crédits dégagés pour travaux d'investissement au budget 1980 :

- travaux au plafond de la salle des Délibérations de la Mairie
- travaux de signalisation et passages pour piétons dans la commune.
- remplacement du moteur de la moto-pompe ancienne
- achat d'un duplicateur pour l'école des primaires
- travaux d'éclairage dans l'Amédiation
- travaux de voirie de la route de Landrecourt, côté lotissement
- défrichage de parcelles de la commune, pour plantations.
- Assainissement du P.N. 4, route de Landrecourt
- travaux de réparation au mur du cimetière de l'Ancienne Eglise
- Suite des travaux de protection des vitraux de l'Eglise
- Travaux importants de réparation à la toiture de l'église
- Travaux de voirie rue Briquette et route du cimetière
- Travaux du lotissement de " La Redoute "

§ I N F O R M A T I O N S §

AFFOUAGES  
+++++

- Des affouages seront alloués cette année aux " CINQ FRERES " Les inscriptions seront prises en mairie du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril, un droit de 50,00 francs par part étant demandé.
- Les parts seront groupées par 4, avec un responsable désigné par lot. Le diamètre des arbres à couper ne devra pas dépasser 20 cm.
- Une réunion explicative animée par un responsable de l'A.N.F. aura lieu après la clôture des inscriptions.

PANNEAUX DE SIGNALISATION SUR LES CHEMINS MENANT à LA FORET

- Dans le courant de cette année, des panneaux de circulation interdite seront posés à l'entrée de nos deux massifs forestiers : les "8 chevaux" et les " 5 frères ".
- Ces panneaux ne vous interdiront pas l'accès des bois. Ils permettront d'abord de réserver ces forêts aux habitants de DUGNY et ensuite de dégager la responsabilité de la commune sur les chemins forestiers qui ne comportent aucune signalisation routière.

LOCATION DE LA SALLE DES FETES.

- Pour 1980, les tarifs suivants seront appliqués pour la location de la salle des fêtes et de la buvette, chauffage compris :
  - 1°)-pour mariages locaux.....250,00 francs
  - 2°)-pour bals de sociétés locales.....350,00 francs  
(gratuite une fois par an, pour chaque société)
  - 3°)-autres organisations.....750,00 francs

§ E T A T - C I V I L P O U R L ' A N N E E 1 9 7 9 §

NAISSANCES

David ALVES DA COSTA  
Carine ANTOINE  
Didier ANTOINE  
Peggy BEAUCHET  
Valérie BEAUCHET  
Cedric BOUCHER  
Angélique CHAPLET  
Cindy DELORME  
David MARTIN  
Mélanie PERIDONT  
Delphine SEIGNEURET  
Rémy SPILMANN

D E C E S

ARNAUD Patrick  
DAMIEN Robert  
DELORME Robert  
DOMMANGET Marie, Veuve HENRY  
DORVEAUX Paul Henri  
MAY Jeannine, épouse HOFF  
PIQUET Marie, veuve REMY  
TURCQ Léandre  
WALLNER Maurice

M A R I A G E S

VAILLANT - DUVERE  
PROOT - DUMONT  
BEAUFORT - AUBRY  
RAVELLI - JEANJEAN  
HERB - LECAILLON  
ROUX - DUBAUX  
HUYNEN - LETRIQUE  
GUERRE - BECK  
LAFLOTTE - PFIFFERLING  
MARTIN - KIRSCHMER  
REGHENAS - MARCHAND  
GUILBAUD - BECK  
LEPETITCOLIN- MALTRUD  
BIBET - HENRY  
LECAILLON - ZAMBEAUX  
LEMOINE - BRUSCO

(seuls figurent dans cette liste les mariages dont les publications ont été faites dans la commune)

MON VILLAGE AU FIL DES ANS

Extraits du registre des délibérations du Conseil Municipal (1872/1885)  
concernant l'installation de la télégraphie privée au village.

15 FEVRIER 1880

Le Conseil Général, dans sa session d'août 1877, a émis un vœu tendant à obtenir l'ouverture des gares du chemin de fer de Lérrouville à Sedan au service de la télégraphie privée.

L'administration supérieure a fait connaître qu'elle ne peut accueillir ce vœu d'une manière générale, c'est à dire pour toutes les gares situées sur cette voie ; mais il résulte des décisions qu'elle a prises que pour les gares séparées d'un bureau télégraphique de l'Etat par une seule station intermédiaire, il pourrait y avoir des chances de succès si les demandes étaient présentées.

La gare de Dugny réunissant cette condition a été désignée comme pouvant profiter de cet avantage en formulant la demande.

Ayant reconnu dans maintes circonstances combien le service de la télégraphie privée pour DUGNY serait utile aux habitants et combien cette création accélérerait l'envoi des télégrammes, tout en supprimant un trajet de 16 km, aller et retour, pour porter à domicile ceux qui sont adressés dans cette commune, il convient de prier l'autorité supérieure de vouloir bien faire droit au vœu exprimé par le Conseil Général de la Meuse en ouvrant la gare de DUGNY à la télégraphie privée.

16 MAI 1880

Le Conseil est d'avis que ce service soit assuré conformément à la volonté du Chef de Station de cette commune, c'est à dire dans l'intervalle des trois trains, aller et retour, qui parcourent cette voie.

8 MAI 1881

A la suite d'une lettre de Monsieur le Chef d'exploitation de la ligne du chemin de fer de Sedan à Lérrouville faisant connaître qu'il ne pouvait donner satisfaction à la demande du Conseil Municipal tendant à obtenir l'ouverture de la gare de DUGNY à la télégraphie privée, le Conseil Municipal renouvelle sa demande, attendu que la seconde voie de cette ligne sera prochainement livrée à la circulation et qu'en outre, le Chef de gare consulté à ce sujet déclare pouvoir assurer convenablement le port des dépêches dans l'intervalle des trains, avec le personnel dont il dispose sans augmentation de salaire et sans nuire au service qui lui est confié.

16 JUIN 1884

Monsieur le Ministre des Postes et Télégraphes fait connaître que l'administration des chemins de fer de l'Etat consent à ouvrir la gare de DUGNY à la télégraphie privée, sous la réserve qu'elle n'aura pas à s'occuper de la remise des télégrammes. Pour cela, la commune devra faire installer un fil de sonnerie, avec appareils correspondants, entre la gare et le domicile du facteur municipal.

Le Conseil souscrit aux engagements demandés et demande que Monsieur le Ministre prescrive les mesures nécessaires pour que la commune obtienne le service de télégraphie privée dans le plus court délai.

NOTA:...."DANS LE PLUS COURT DELAI ".....il est vrai que la première demande remontait à FEVRIER 1880 !.!.!.!